



AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet d'aménagement du « Quartier Ouest » sur la commune de Loos-en-Gohelle Demande de permis d'aménager n° PA625282000001 déposé par CM-CIC Aménagement Foncier

En application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation public sur le projet de permis d'aménager « Quartier ouest », portant sur la création de lots destinés à la construction de logements individuels (maisons et petits collectifs) sis Rue Supervieille, lieu-dit Fosse 5, dont le maître d'ouvrage est Crédit Mutuel Aménagement Foncier, 92 boulevard Carnot 59 000 Lille, Tel : 03/28/05/04/35.

La demande de permis d'aménager relatif à ce projet a été déposée par Crédit Mutuel Aménagement Foncier le 21 octobre 2020 et complétée le 23 décembre 2020.

Ce projet ayant été soumis à évaluation environnementale par l'autorité environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas en application des articles L122-1 et suivants et R 122-1 et suivants du Code de l'Environnement, une participation du public par voie électronique est organisée sur le site internet de la ville de Loos-en-Gohelle, afin de recueillir l'avis du public sur le **projet d'aménagement, pendant 30 jours**

du 16 mars 2021 au 13 avril 2021 inclus

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager, au terme de cette participation du public par voie électronique, est le Maire de Loos-en-Gohelle (Monsieur Jean-François CARON).

Pendant toute la durée de la participation, le dossier comprenant la demande de permis d'aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale (qui est la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) et la réponse à cet avis du maître d'ouvrage, une note de présentation du dossier mis à la consultation et l'arrêté du maire donnant les renseignements et les conditions de cette mise à disposition, pourront être consultés sur le site internet de la ville de Loos-en-Gohelle :

<https://www.loos-en-gohelle.fr/loos-ville-pilote/cadre-de-vie/urbanisme/projets-en-cours/quartier-ouest>

Le dossier de participation sera également mis à disposition du public sur support papier au service urbanisme de la mairie de Loos-en-Gohelle pendant les heures d'ouverture du service public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de la consultation, des demandes de renseignements peuvent être adressées par courriel auprès de la commune : urbanisme@loos-en-gohelle.fr.

Les observations et propositions du public doivent être transmises du 16 mars 2021 au 13 avril 2021 inclus

- Par mail à l'adresse suivante : ppve@loos-en-gohelle.fr
- Par voie postale – le cachet de la poste faisant foi – à l'adresse suivante : Mairie de Loos-en-Gohelle – Service Urbanisme – consultation publique : Permis d'Aménager « Quartier Ouest » - Place de la République – 62750 LOOS-EN-GOHELLE

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public, soit après le 13 avril 2021 à 17h ne pourra être prise en considération.

A la fin de la procédure de participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision.

Cette synthèse ainsi que les motifs de la décision prise seront consultables sur le site internet de la commune pendant une période de 3 mois.

Le maire de la commune concerné par le projet statuera sur son autorisation à l'issue de la présente consultation et au terme du délai nécessaire d'instruction.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet de la commune et publié par voie d'affichage aux portes de la mairie, ainsi que sur les panneaux d'affichages de la salle Caullet et salle Dubois quinze jours avant le début de la participation électronique.